



Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT : SEINE-ET-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE : CHAMPS-SUR-MARNE	
<p><u>Date de convocation</u> : 04/03/2025</p> <p><u>Nombre de membres</u>: En exercice : 15 Présents : 8 Absente excusée et représentée : 1 Absents excusés : 2 Absents : 4 Votants : 9</p>	<p>L'an deux mille vingt cinq, le 12 mars, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Champs-sur-Marne, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Présidente.</p> <p>Présents : Mme Maud TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Foster ABU, Mme Julie GOBERT, M. Georges MARY, Mme Christine DESPLAT.</p> <p>Absente excusée et représentée : Mme Marie SOUBIE-LLADO (pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT).</p> <p>Absents excusés : Mme Lucie KAZARIAN, M. Nathaniel GUEDZE.</p> <p>Absents : M. Jean-Claude LOUCHART, Mme Lolita AMONLES, Mme Nadine BOST-JAAS, M. Karim KHERFOUCHE.</p>
<p>01/ OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025</p>	<p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-2 et L. 2312-1,</p> <p>VU l'instruction budgétaire M14,</p> <p>VU la délibération n° 01 du Conseil d'Administration du 29 janvier 2025 prenant acte de la tenue du rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) lors de cette séance,</p> <p>CONSIDERANT que le Budget Primitif du C.C.A.S. doit être voté par le Conseil d'Administration dans les deux mois suivant le R.O.B.,</p> <p>AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Présidente,</p> <p style="text-align: center;">Après en avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A l'unanimité,</p> <p>ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit (chapitres et balance générale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section de Fonctionnement arrêtée en dépenses et recettes à : 209 305,45 €, • Section d'Investissement arrêtée en dépenses et recettes à : 21 210,07 €.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Champs-sur-Marne, le 17 mars 2025.

Le Président certifie que le présent extrait, conforme au registre des délibérations a été transmis à la Sous-préfecture de Torcy, le

250325

publié ou notifié ce même jour :

La Présidente du C.C.A.S.,



La Présidente du C.C.A.S.,



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous-préfecture, et/ou de sa publication ou notification.